

Annexe 1 - Fiche de vœux d'affectation pour les IA-IPR

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	Nom d'usage : Nom de famille : Prénoms :	Spécialité : Année du concours : <input type="checkbox"/> stagiaire <input type="checkbox"/> titulaire Année : <input type="checkbox"/> détaché(e) dans le corps des IA-IPR Date :
Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Date et lieu de naissance :	Profession du conjoint : Lieu d'exercice : Corps ① :
Nombre d'enfant(s) à charge et âge :		
Adresse personnelle : Téléphone : Courriel : Portable :		
Affectation actuelle :		
Préciser la date :		

Préférences géographiques (rappel : ces vœux sont formulés à titre indicatif) :

①.....④.....

②.....⑤.....

③.....

Motif de la demande, joindre **impérativement** en annexe la copie des pièces justificatives :

rapprochement de conjoint (précision du nom, des fonctions et du lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire de Pacs, copie du livret de famille, justificatif administratif du Pacs, du dernier avis d'imposition commune, justificatif de son employeur ou de Pôle emploi) ;

situation de handicap (attestation de la maison départementale des personnes handicapées et justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera vos conditions de vie) ;

centre d'intérêts matériels et moraux (arrêté ou document attestant cette situation) ;

convenances personnelles (si autre motif, précisez :)

date :

signature :

Avis du supérieur hiérarchique (en cas d'avis défavorable, expliciter les raisons de manière circonstanciée) :

Favorable

Défavorable

date :

signature :

Fiche à retourner au plus tard le 8 mars 2021 à :

MEN DGRH - Bureau DGRH E2-2

gestion-ia-ipr@education.gouv.fr et copie dominique.henriques@education.gouv.fr

72 rue Regnault – 75243 Paris cedex 13

① Si le conjoint relève du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.